



CTA DU 6 JUIN 2018

DÉCLARATION INTERSYNDICALE POUR LE MAINTIEN DE L'ACADÉMIE DE LIMOGES

Organisations représentées au CTA : FNEC-FP FO, FSU, Sgen-Cfdt, UNSA éducation

Organisations non représentées au CTA : CGT éduc'action, SNALC-FGAF, SUD éducation

Un récent rapport propose la suppression de l'académie de Limoges et sa fusion dans l'ensemble de la région académique Nouvelle Aquitaine. La mise en œuvre du processus étant proposée pour la rentrée 2020. Le Ministre reprend à son compte les orientations de ce rapport.

Le rôle du Ministère se limiterait à la ventilation des moyens aux 13 académies des grandes régions ainsi créées. Le Recteur unique de Bordeaux aurait toutes les compétences : gestion des personnels, budgets, carte scolaire, carte des formations ... (dès le 1^{er} janvier 2019 ?, comme le préconise le rapport).

Il aurait par ailleurs une grande latitude dans la définition de la politique éducative régionale.

Le rapport préconise également de réexaminer la carte des circonscriptions du 1er degré, d'expérimenter de nouvelles formes d'organisation territoriale et d'aborder la question du statut des écoles et de leurs directions.

Des mutualisations seraient opérées entre les services actuels des différentes académies dont les principaux objectifs sont la réduction des coûts budgétaires et des suppressions d'emplois. Elles conduiraient à une dégradation des conditions de travail de tous les personnels et à des mutations fonctionnelles ou géographiques contraintes, à l'image de ce qui s'est passé dans les autres services de l'Etat dans le cadre de la réforme territoriale.

Tout cela ne serait pas sans conséquence sur la qualité, la diversité et la proximité de l'offre éducative et sur la gestion de l'ensemble des personnels.

En quoi le Service Public d'éducation serait-il amélioré sur notre territoire ?

Au contraire, la régionalisation de l'éducation, à laquelle conduiraient les orientations de ce rapport, ne peut mener qu'à davantage d'inégalités dans l'accès des jeunes aux qualifications.

C'est pourquoi dans la perspective de l'amélioration du Service Public d'Éducation sur notre territoire, nous exigeons le maintien et l'amélioration du modèle académique actuel et demandons les créations de postes nécessaires à son bon fonctionnement.

DECLARATION INTERSYNDICALE CONTRE LA SUPPRESSION DU PARITARISME

Le vendredi 25 mai, le ministère de l'Action et des Comptes publics a dévoilé son projet pour « un nouveau modèle de dialogue social dans la fonction publique ». Loin de renforcer les droits et garanties pour les personnels, le gouvernement envisage bien au contraire de détruire un élément fondateur de la Fonction publique en France depuis la Libération : le paritarisme. Dans le projet présenté par la DGAFP, **les CAP ne seraient plus consultées pour les titularisations, les CAP ne seraient plus consultées pour les mutations, les CAP ne seraient plus consultées pour les promotions de grade ou d'échelon, les CAP ne seraient plus consultées sur une partie des sanctions disciplinaires.**

Au prétexte de rénover le dialogue social, le ministère entend se passer des élu-es du personnel pour le contrôle du bon déroulement des carrières, les élu-es en seraient réduit-es à examiner les seuls recours sur l'initiative des collègues une fois les décisions prises sous le seul arbitre de la hiérarchie directe.

Après les annonces d'un recours accru aux contractuels, de plans de départs volontaires pour les fonctionnaires, d'une individualisation renforcée des carrières, de la suppression des CHSCT, le gouvernement franchirait donc une nouvelle étape en détruisant un acquis fondamental et singulier dans le statut des fonctionnaires. L'examen paritaire et préalable à tout acte individuel dans la gestion collective des corps est un droit historique du fonctionnaire qui le préserve et le défend de tout arbitraire politique ou administratif.

Les organisations syndicales FSU, FO, SGEN-CFDT, UNSA, CGT, SNALC-FGAF et SUD feront tout pour s'opposer à ce projet du ministère et appellent dès à présent les personnels à manifester leur attachement au paritarisme. Sa disparition entraînerait inmanquablement la remise en cause d'une fonction publique au service de tous les citoyens, garantissant l'accès égal de chacun-e au service public, dans un souci constant de l'intérêt général contre toute forme de promotions d'intérêts particuliers et de corruption.